



source: Jean-Luc Mélenchon:

Communiqué de [Maître Khéops LARA](#), Avocat de M. Éric Drouet :

Hier, mercredi 2 janvier 2019, M. Éric Drouet, figure des Gilets jaunes, a une nouvelle fois été arrêté arbitrairement et placé en garde en vue à la demande de la Préfecture de police de Paris et sans que le Parquet de Paris, décidemment bien docile et accommodant, n'émette aucune objection ou joue son rôle de contrôle des gardes à vue.

J'ai pu m'entretenir avec Éric Drouet et l'assister à son audition jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Le crime d'Eric Drouet ? Avoir déposé des bougies, avec d'autres amis et sympathisants Gilets Jaunes, sur la place de la Concorde à Paris en hommage aux victimes Gilets Jaunes décédées pour des motifs variés à l'occasion des manifestations et de l'occupation des ronds-points. Puis d'avoir voulu se réunir avec quelques proches et amis dans un endroit privé, un restaurant notamment, pour discuter et échanger.

Et le tout sans violence, sans haine. C'est cela l'action de « choc de l'opinion publique » qu'évoquait Éric DROUET...

La Préfecture de Police y a crû voir une manifestation qui aurait dû être soumise à déclaration préalable. Et donc un délit pénal susceptible d'une peine d'emprisonnement.

Non, vous ne rêvez pas.

A Paris, capitale de la France, où fut proclamé la déclaration des droits de l'homme qui consacre la liberté de réunion, de circuler, d'opinion et même de manifestation, vous pouvez être arrêté pour avoir déposé une bougie, pour avoir rendu un modeste hommage aux morts innocents du mouvement social le plus important qu'ait connu la France depuis des décennies... parce que vous n'avez pas fait de déclaration préalable en Préfecture et rempli un formulaire !

Le monde entier ne pourra désormais que se moquer, à juste titre, de cette France si prompte à dénoncer les arrestations similaires d'opposants politiques sous d'autres cieux et dont tout le monde comprend qu'il s'agit ni plus ni moins de mesures d'intimidations...

Mais on bien peu regardant quand de telles pratiques apparaissent sur notre sol.

C'est pour ma part, en tant qu'avocat, un jour, ou plutôt une nuit, bien sombre, quand vous devez assister des personnes qui doivent subir de longs interrogatoires répétés (c'est la 3ème fois en 1 mois que j'assiste Éric DROUET sur cette infraction « politique ») sur leur seules idées politiques et leurs modalités de réunion...

Les médias ont leur part de responsabilité dans le harcèlement policier dont est l'objet Éric

Drouet, ces médias et chroniqueurs professionnels qui relayent complaisamment, sans le moindre effort de vérification, les calomnies contre Éric Drouet le qualifiant de « putchiste », d'« extrémiste »... ce qu'il a toujours contesté haut et fort.

Bien des journalistes devraient aujourd'hui se poser la question de leur comportement de « chiens de garde » contre d'Éric Drouet et le mouvement des Gilets Jaunes en général.

Car derrière ce vomis policier, médiatique et politique déversé sur Éric Drouet, c'est bien vous, hommes et femme de la France « d'en bas » que l'on insulte, que l'on n'estime pas dignes de manifester, et même circuler comme Éric Drouet, à Paris.

Au regard des éléments du dossier que j'ai pu connaître, l'arrestation et la garde à vue de Éric Drouet sont totalement injustifiées et arbitraires. J'ai demandé à l'issue de la garde à vue au Procureur de la République de Paris la levée immédiate de celle-ci. Je profite également de la présente pour demander également la levée des gardes à vue des personnes qui accompagnaient Éric Drouet et dont leur courage doit être aussi salué. Il est temps que chacun reprenne ses responsabilités et reviennent à la raison.

[Maître K. LARA](#)